

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DES EXAMENS PROFESSIONNELS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET 1^{ère} CLASSE
- SESSION 2015 -
Pour les régions Rhône-Alpes – Auvergne**

Ce rapport, issu des observations et contributions des membres du jury des examens professionnels, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2015 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis la réforme de la catégorie B de la filière technique, il existe trois examens professionnels propres au cadre d'emplois de technicien territorial :

- l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne (ouvert, sous certaines conditions à des agents de catégorie C, agents de maîtrise ou adjoints techniques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe ou adjoints techniques territoriaux principaux des établissements d'enseignement) ;
- l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, par voie d'avancement de grade (ouvert, sous certaines conditions aux techniciens territoriaux) ;
- l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade (ouvert, sous certaines conditions aux techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe).

Ces trois examens comportent :

- une unique épreuve écrite de « rapport technique assorti de propositions opérationnelles » dans la spécialité (durée : 3h ; coefficient 1)

Les deux examens d'avancement de grade ne comportent pas de phase d'admissibilité, mais une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ne participent donc à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Pour l'examen de promotion interne, en revanche, le jury fixe un seuil d'admissibilité à l'issue de l'épreuve écrite. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

- une unique épreuve orale d'entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ;
(durée : 20 mn dont 5 min au plus d'exposé, coefficient 1 ou 2 selon examen).

Pour les examens de technicien principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne et de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, cette épreuve est affectée d'un *coefficient 2*. Elle représente donc 2/3 de la note finale et joue un rôle essentiel dans la réussite à chacun de ces examens.

Pour l'examen de technicien principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, l'épreuve orale compte pour la moitié de la note finale puisqu'elle est affectée d'un *coefficient 1*, identique à celui de l'épreuve écrite.

2. L'ORGANISATION NATIONALE

Le calendrier national prévoit une périodicité d'organisation des examens de deux ans, en alternance avec les concours de technicien et de technicien principal de 2^{ème} classe. La première session, faisant suite à la création du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux, s'est déroulée en 2013. La prochaine session aura lieu en 2017.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale constituée de centres de gestion, sont communs aux centres de gestion organisateurs en France métropolitaine.

Le calendrier d'organisation des examens est également commun aux centres de gestion organisateurs pour la période d'inscription et la date des épreuves écrites.

3. LA SESSION 2015 EN RÉGIONS RHÔNE-ALPES ET AUVERGNE

Le cdg69 organise les trois examens dans l'ensemble des 10 spécialités (contre 6 en 2013), pour les besoins des collectivités des régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Le calendrier

Date de l'arrêté d'ouverture	1 ^{er} septembre 2014
Retraits des dossiers d'inscription (dates nationales)	Du 4 novembre au 10 décembre 2014
Limite de dépôt des dossiers (date nationale)	18 décembre 2014
Épreuves d'admissibilité (date nationale)	8 avril 2015
Résultats d'admissibilité	18 juin 2015
Épreuves d'admission	Entre le 8 septembre et le 23 septembre 2015
Résultats d'admission	13 novembre 2015

Les principaux chiffres de la session

	Inscrits	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2ème classe promotion interne	449	392 (87,3%)	71 (18,1%)	70	45 (11,4%)
2ème classe avancement de grade	110	102 (92,7%)	80 (78,4%)	77	45 (44,1%)
1ère classe avancement de grade	343	316 (92,1%)	263 (83,2%)	252	163 (51,5%)
TOTAL	902	810 (89,8%)	414 (51,1%)	399	253 (31,2%)

Le profil des candidats présents aux écrits

	2ème classe promotion interne	2ème classe avancement de grade	1ère classe avancement de grade
Proportion d'hommes	91,07%	85,29%	72,47%
Proportion de 45 ans et +	39,29%	43,14%	28,9%
Niveau BAC+2 ou plus	19,13 %	45,1 %	60,76 %
Niveau Bac+5 ou plus	0 %	9,92 %	12,97 %
Originaire des régions Rhône-Alpes et Auvergne	97,1%	93,64%	88,63%
Suivi d'une préparation spécifique	16,84%	19,61%	30,38%
Candidat exerçant en commune	47,19%	43,13%	41,77%

L'examen de technicien principal de 1^{ère} classe par avancement de grade est l'examen « le plus féminin » (même si la proportion de femmes ne représente que 27,53%) et celui pour lequel les candidats sont proportionnellement plus nombreux à suivre une préparation spécifique. C'est également l'examen où les candidats sont davantage diplômés.

On peut également retenir que, tous examens confondus, le candidat-type est très largement masculin, âgé de 45 ans et plus, n'ayant pas suivi de préparation spécifique à l'examen. Les candidats exercent principalement en commune et sont en majorité domiciliés dans la région Rhône-Alpes Auvergne.

La composition des jurys

Conformément aux dispositions réglementaires, les jurys des trois examens sont composés, à part égale, de représentants des trois collèges (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux). La composition des jurys respecte également une répartition à hauteur de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013).

4. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE « RAPPORT TECHNIQUE ASSORTI DE PROPOSITIONS OPERATIONNELLES »

Les sujets

Pour les trois examens, l'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3h ; coefficient 1).

Les sujets sont identiques pour les deux examens professionnels d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, avec application d'un barème équivalent entre les deux parties du devoir (synthèse et propositions), soit 10 points chacune. Un sujet spécifique est proposé pour l'examen d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, avec un barème identique, c'est-à-dire 10 points pour chaque partie.

Les sujets sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion du Rhône : www.cdg69.fr (rubrique « concours/examens », sous-rubrique « sujets »).

Spécialité bâtiments, génie civil		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur la construction parasismique. Propositions visant à fiabiliser la construction d'un ensemble de logements sociaux dans votre commune et à limiter l'impact d'un possible évènement sismique.	24 pages 7 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur la coordination en matière de sécurité des chantiers. Propositions visant à améliorer la sécurité lors de petites interventions de maintenance et d'exploitation par des entreprises extérieures dans les bâtiments municipaux.	27 pages 8 documents

Spécialité réseaux, voirie et infrastructures		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur la gestion des différents types de déchets produits sur les chantiers de VRD. Proposition visant à minimiser les impacts de la gestion des déchets de ces chantiers.	25 pages 10 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur les aménagements cyclables sécurisés. Propositions visant à réaliser des aménagements cyclables sécurisés destinés d'une part à relier les communes entre elles et d'autre part à permettre de se déplacer aisément au sein de la ville-centre.	23 pages 8 documents

Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur le cadre juridique lié à la consommation de substances psychoactives telles que l'alcool et sur les conséquences physiologiques et médicales induites. Propositions visant à établir une démarche de prévention des risques liés à la consommation d'alcool en précisant, notamment la conduite à tenir face à un agent en état apparent d'ébriété.	28 pages 8 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur la réglementation en matière d'évaluation des risques professionnels. Propositions pour mettre en place cette évaluation au sein de la collectivité.	24 pages 5 documents

Spécialité aménagement urbain et développement durable		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur les relations entre les différents acteurs qui interviennent lors des opérations d'aménagement urbain. Propositions visant à garantir une bonne coordination de tous les acteurs d'un chantier de réaménagement de la place centrale de la ville.	29 pages 9 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur l'offre de vélos en libre-service. Propositions pour engager une démarche d'installation de vélos en libre-service sur le territoire sur la commune.	25 pages 6 documents

Spécialité déplacements, transports		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur la problématique des livraisons de marchandises en ville. Propositions visant à revoir l'organisation et la gestion des livraisons de marchandises dans le quartier historique.	25 pages 9 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur la problématique du stationnement de surface en centre-ville. Propositions pour mettre en place un nouveau plan de stationnement intégrant une gestion par horodateur.	23 pages 9 documents

Spécialité espaces verts et naturels		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur la gestion écologique des espaces verts urbains. Propositions visant à appliquer cette gestion écologique aux parcs publics de la commune.	29 pages 8 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur les zones humides. Propositions pour créer, aménager et gérer une zone humide artificielle située sur un site communal délaissé en bordure de rivière.	23 pages 7 documents

Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur les réseaux sociaux et les collectivités locales. Propositions visant à décrire les « missions » ou « tâches » d'un animateur de communautés numériques (Community manager).	30 pages 6 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur le cloud computing. Propositions pour la mise en place sécurisée du cloud computing au sein de la collectivité.	29 pages 6 documents

Spécialité services et interventions techniques		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur les obligations concernant la maintenance et l'entretien des piscines. Propositions pour mettre en place une étude de faisabilité sur l'externalisation des prestations génie thermique et énergétique de la piscine.	25 pages 6 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport présentant les différentes modalités de gestion d'un parc automobile avec leurs avantages et inconvénients. Propositions pour optimiser la gestion du parc communautaire dans le respect du développement durable.	28 pages 6 documents

Spécialité métiers du spectacle		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur les caractéristiques d'un théâtre à l'italienne en ordre de marche. Propositions visant à proposer une organisation de gestion de ce théâtre afin d'accueillir des troupes professionnelles et de favoriser la pratique amateur des arts vivants.	26 pages 5 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur la notion « d'éco événements ». Propositions visant à la mise en place d'une démarche « éco-responsable » lors d'un spectacle pyro-scénique.	28 pages 8 documents

Spécialité artisanat et métiers d'art		
Examen	Thème	Dossier
2 ^{ème} classe avancement de grade et promotion interne	Rapport sur la valorisation du patrimoine ancien via le numérique. Propositions afin de mettre en œuvre un parcours patrimonial « numérique » permanent à travers les rues de la commune.	28 pages 7 documents
1 ^{ère} classe avancement de grade	Rapport sur les contraintes et risques liés aux œuvres et au bâtiment lors d'une exposition organisée dans un bâtiment classé « monument historique ». Propositions pour mettre en place cette évaluation au sein de la collectivité.	28 pages 7 documents

De manière générale, les sujets proposés sont évalués positivement par les membres du jury : adaptés au niveau attendu de la part des candidats, ils permettent d'évaluer leur capacité de synthèse et de propositions, à travers des thèmes d'actualité et des documents aisément exploitables.

La notation de l'épreuve écrite

	Admis à concourir	Présents aux écrits	Moyenne	Moyenne 2013	Notes < 5/20	Notes >10/20
2ème classe promotion interne	449	392	6,24	7,00	169 (43,11 %)	71 (18,11 %)
2ème classe avancement de grade	110	102	8,34	8,32	22 (21,57 %)	25 (24,51 %)
1ère classe avancement de grade	343	316	8,55	9,73	53 (16,77 %)	100 (31,65 %)

Les notes aux épreuves écrites de la session 2015 sont globalement moins bonnes que celle de la session précédente et assez faibles. Les moyennes sont plus basses et on relève une proportion plus forte de notes éliminatoires. Le plus fort taux de notes éliminatoires s'observe pour l'examen de technicien principal de 2ème classe par voie de promotion interne.

Tous examens confondus, les candidats de la spécialité « métiers du spectacle » ont de meilleures moyennes. Inversement, les candidats de la spécialité « services et interventions techniques » obtiennent les moyennes les plus faibles.

La notation détaillée par spécialité et type d'examen est présentée en annexe 1 de ce rapport.

Les résultats

Seul l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2ème classe par voie de promotion interne comporte une phase d'admissibilité. Pour cette session, le jury décide de fixer le seuil à 10 sur 20 pour l'ensemble des dix spécialités.

Pour les deux examens professionnels d'avancement de grade, tous les candidats qui obtiennent à l'épreuve écrite une note égale ou supérieure à 5/20, c'est-à-dire une note qui n'est pas éliminatoire, sont convoqués à l'épreuve orale. Il n'existe pas de seuil d'admissibilité.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage des candidats présents à l'écrit et admissibles ou convoqués à l'oral en fonction du type d'examen :

	Admis à concourir	Présents à l'écrit (en %)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents à l'écrit)
2ème classe promotion interne	449	392 (87,3%)	71 (18,1%)
2ème classe avancement de grade	110	102 (92,7%)	80 (78,4%)
1ère classe avancement de grade	343	316 (92,1%)	263 (83,2%)

On constate que c'est à l'examen de technicien principal de 1ère classe que la proportion de candidats convoqués à l'oral (par rapport à l'ensemble des candidats présents à l'écrit) est la plus élevée.

5. L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

Chaque examen comporte une unique épreuve orale obligatoire dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

➔ Technicien principal de 2ème classe par voie de promotion interne

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés

d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2

→ Technicien principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 1

→ Technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Affectée d'un coefficient 1 ou 2, l'épreuve orale revêt une importance différente selon l'examen. L'épreuve est plus déterminante pour les examens de technicien principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne et de technicien principal de 1^{ère} classe que pour l'examen d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

La notation de l'épreuve orale d'entretien

Les épreuves d'entretien ont été conduites par l'ensemble des membres du jury, constitués en groupe de 3 examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Le tableau ci-dessous présente la notation de l'épreuve d'entretien par examen, toutes spécialités confondues :

	Candidats convoqués	Candidats présents	Moyenne	Moyenne session 2013	Notes <5	Notes ≥ 10
2 ^{ème} classe promotion interne	71	70	10,52	9,50	0 (0%)	37 (52,85%)
2 ^{ème} classe avancement de grade	80	77	11,13	9,73	2 (2,59%)	59 (76,62%)
1 ^{ère} classe avancement de grade	263	252	11,62	11,69	4 (0,58%)	186 (73,80%)

Les notes aux épreuves orales sont globalement correctes, avec des moyennes supérieures à 10 sur 20 pour les trois examens. Elles sont plus satisfaisantes que lors de la session 2013, notamment pour les deux examens de 2^{ème} classe.

Les notes sont en moyenne moins bonnes pour les candidats de l'examen par voie de promotion interne : un peu plus de la moitié des candidats obtient la moyenne, alors que pour les deux examens d'avancement de grade la proportion est d'environ 3 sur 4.

Commentaires sur les notations par spécialités

La notation détaillée par spécialité et type d'examen est présentée en annexe 2 de ce rapport.

En ce qui concerne la notation par examen et par spécialité, nous constatons que :

→ pour l'examen de technicien principal de 2^{ème} classe / promotion interne, la meilleure moyenne est observée dans la spécialité « *Bâtiments et génie civil* » tandis que la plus basse est constatée dans la spécialité « *Espaces Verts et naturels* ».

- pour l'examen de technicien principal de 2^{ème} classe / avancement de grade, c'est également la spécialité « *Espaces verts et naturels* » qui obtient la moins bonne moyenne tandis que la meilleure moyenne est obtenue dans la spécialité « *Ingénierie informatique et systèmes d'information* ».
- pour l'examen de technicien principal de 1^{ère} classe / avancement de grade ; la spécialité « *artisanat et métiers d'art* » obtient la meilleure moyenne à l'inverse de la spécialité « *métiers du spectacle* ».

6. L'ADMISSION

Le jury d'admission

Après délibération, les jurys ont fixé les seuils d'admission et arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Les jurys ont fixé un seuil d'admission identique à 10 sur 20, pour chacun des trois examens.

Le nombre de candidats admis s'établit comme suit :

	Nombre d'admis (en % des présents à l'écrit)	Pourcentage d'admis 2013
2 ^{ème} classe promotion interne	45 (11,48%)	7,1 %
2 ^{ème} classe avancement de grade	45 (44,12%)	23,4%
1 ^{ère} classe avancement de classe	163 (51,58%)	60%

La comparaison des résultats d'admission entre 2013 et 2015 montre que le pourcentage d'admis est un peu plus faible pour cette session pour l'examen de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade. La proportion d'admis est en revanche nettement plus élevée pour les deux autres examens.

Commentaires sur les résultats par spécialité

Pour chaque examen, les résultats d'admission connaissent également des variations selon les spécialités :

RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE PROMOTION INTERNE						
	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Présents à l'oral	Admis	En % des présents à l'écrit
Bâtiments, génie civil	50	41	3	3	2	4,9%
Réseaux, voirie et infrastructures	98	84	36	36	24	28,6%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	98	88	10	9	5	5,7%
Aménagement urbain et développement durable	5	5	0	0	0	0,0%
Déplacements et transports	12	7	2	2	1	14,3%
Espaces verts et naturels	67	64	10	10	6	9,4%

Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14	11	2	2	1	9,1%
Services et interventions techniques	81	71	2	2	2	2,8%
Métiers du spectacle	16	15	6	6	4	26,7%
Artisanat et métiers d'art	8	6	0	0	0	0,0%
TOTAL	449	392	71	70	45	11,5%

Les candidats de la spécialité « *réseaux, voirie et infrastructures* » ont le meilleur taux de réussite à cet examen suivi par la spécialité « *déplacements et transports* ».

Tout comme pour la session 2013, aucun candidat de la spécialité « *aménagement urbain et développement durable* » n'a passé la phase de l'admissibilité.

Toutes spécialités confondues, le taux de réussite à cet examen est assez faible (11,5%) mais plus élevé qu'en 2013 (7,1%)

RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE						
	Inscrits	Présents à l'écrit	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis	En % des présents à l'écrit
Bâtiments, génie civil	13	13	11	11	7	7,7%
Réseaux, voirie et infrastructures	41	37	28	27	14	37,8%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	19	18	14	14	8	44,4%
Aménagement urbain et développement durable	0	0	0	0	0	/
Déplacements et transports	5	5	4	4	3	60 %
Espaces verts et naturels	6	6	4	3	0	/
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	12	11	10	7	58,3%
Services et interventions techniques	9	6	3	3	1	16,7%
Métiers du spectacle	3	3	3	3	3	100,0%
Artisanat et métiers d'art	2	2	2	2	2	100,0%
TOTAL	110	102	80	77	45	44,1%

Les spécialités « *artisanat et métiers d'art* » et « *métiers du spectacle* » obtiennent le meilleur taux de réussite (à relativiser au regard du faible nombre de candidats) tout comme en 2013 (taux de réussite à 100% mais avec seulement 3 candidats). Aucun candidat de la spécialité « *espaces verts et naturels* » n'est admis.

Plus de la moitié des candidats convoqués à l'oral réussissent l'examen (58,4%) alors qu'en 2013 un peu moins d'un candidat sur 4 était admis (23,4%).

RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE						
	Inscrits	Présents à l'écrit	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis	En % des présents à l'écrit
Bâtiments, génie civil	58	57	49	48	32	56,1%
Réseaux, voirie et infrastructures	87	87	55	53	36	41,4%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	51	51	37	36	23	45,1%
Aménagement urbain et développement durable	24	24	22	21	7	29,2%
Déplacements et transports	12	12	18	11	8	66,7%
Espaces verts et naturels	24	24	11	16	13	54,2%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	47	41	40	38	29	70,7%
Services et interventions techniques	24	21	18	16	7	33,3%
Métiers du spectacle	5	5	5	5	5	100,0%
Artisanat et métiers d'art	11	10	8	8	3	30,0%
TOTAL	343	316	263	252	163	51,6%

Les candidats de la spécialité « *métiers du spectacle* » sont de nouveau ceux qui réussissent le mieux l'examen de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, contrairement aux candidats de la spécialité « *aménagement urbain et développement durable* ».

En général, le pourcentage d'admis reste important mais sensiblement plus faible que celui de 2013 (60,1%).

Le profil des lauréats

Le profil type du candidat lauréat est sensiblement le même d'un examen à l'autre. Les principales différences constatées portent sur le niveau d'études et l'âge des lauréats.

→ examen de technicien principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne :

Le profil type du lauréat de cet examen est un homme (93,33%) de 35-39 ans (33,33%), de niveau bac (40%), principalement originaire de la région Rhône-Alpes (66,67%).

Par rapport à 2013, l'examen s'est féminisé (6,67% pour cette session contre 0% en 2013) et les candidats ont davantage suivi une préparation spécifique (31,11% contre 15% en 2013).

→ examen de technicien principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade :

Le profil type du lauréat de cet examen est un homme (77,78%) de 35-39 ans (35,56%) ou 45 ans et + (33,33%), de niveau Bac+2 (31,11%), originaire de Rhône-Alpes (82,22%) - principalement de la Loire et de Haute-Savoie (17,78%).

→ examen de technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade :

Le lauréat type de cet examen est un homme (69,94%) de 35-39 ans (38,04%) et de niveau bac+2 (42,94%), originaire de la région Rhône-Alpes (73,62%) - principalement du Rhône (22,70%).

Par rapport à 2013, les femmes sont davantage représentées à cet examen (30,06% contre 25% en 2013).

7. CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats des trois examens professionnels et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement aux épreuves et en tirant partie des informations transmises dans les rapports des jurys. Le jury conseille en particulier aux futurs candidats de montrer une plus grande curiosité pour l'environnement territorial, élargie au-delà de leurs fonctions actuelles.

Le jury souhaite également faire part de quelques remarques permettant aux futurs candidats de mieux se préparer pour la prochaine session.

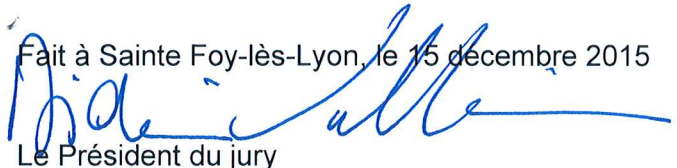
Pour l'épreuve écrite, le jury souligne que des éléments importants du dossier fournis au candidat sont absents des copies, ce qui prouve que les candidats ne maîtrisent pas suffisamment la méthodologie liée à l'exercice de synthèse. Pour la partie « propositions opérationnelles », celles-ci doivent être plus précises et réalistes mais aussi davantage adaptées au contexte donné.

Pour l'épreuve orale, le jury constate des lacunes inacceptables de la part des candidats en matière de connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales. Il insiste également sur le fait que les candidats doivent démontrer leur motivation et leurs aptitudes à occuper un poste d'un niveau supérieur et non seulement leurs compétences sur leur poste actuel.

Au terme de l'ensemble des opérations de ces examens, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation des trois examens. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité, qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des nominations de lauréats ayant démontré des connaissances, des compétences et un potentiel utiles aux collectivités.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 15 décembre 2015



Le Président du jury

Didier VULLIERME

Adjoint au maire de la ville de Villeurbanne (69)

ANNEXE 1
Notation de l'épreuve écrite - Rapport technique

Examen de technicien principal de 2ème classe (promotion interne) - session 2015

	Nbre de candidats inscrits	Nbre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse hors 0,00	Nbre de notes < à 5,00	Nbre de notes = à 5,00	Nbre de notes > à 5,00 et <10,00	Nbre de notes > à 10,00	Moyenne
Bâtiments, génie civil	50	41	12,00	0,25	24	0	14	3	5,17
		82,00%			58,54%	0,00%	34,15%	7,32%	
Réseaux, voirie et infrastructures	98	84	16,00	1,00	15	0	33	36	8,93
		85,71%			17,86%	0,00%	39,29%	42,86%	
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	98	88	12,25	0,75	45	0	33	10	5,47
		89,80%			51,14%	0,00%	37,50%	11,36%	
Aménagement urbain et développement durable	5	5	8,50	3,25	1	0	4	0	6,10
		100,00%			20,00%	0,00%	80,00%	0,00%	
Déplacements, transports	12	7	13,00	2,00	1	0	4	2	8,18
		58,33%			14,29%	0,00%	57,14%	28,57%	
Espaces verts et naturels	67	64	14,75	2,00	21	0	33	10	6,48
		95,52%			32,81%	0,00%	51,56%	15,63%	
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14	11	11,00	1,50	2	0	7	2	7,16
		78,57%			18,18%	0,00%	63,64%	18,18%	
Services et interventions techniques	81	71	14,00	0,25	51	1	17	2	3,62
		87,65%			71,83%	1,41%	23,94%	2,82%	
Métiers du spectacle	16	15	13,00	4,00	3	0	6	6	8,70
		93,75%			20,00%	0,00%	40,00%	40,00%	
Artisanat et métiers d'art	8	6	4,25	0,75	6	0	0	0	2,58
		75,00%			100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Toutes spécialités	449	392	16,00	0,25	169	1	151	71	6,24
		87,31%			43,11%	0,26%	38,52%	18,11%	

Examen de technicien principal de 2ème classe (avancement de grade) - session 2015

	Nbre de candidats inscrits	Nbre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse hors 0,00	Nbre de notes < à 5,00	Nbre de notes = à 5,00	Nbre de notes > à 5,00 et <10,00	Nbre de notes > à 10,00	Moyenne
Bâtiments, génie civil	13	13	14,75	2,25	2	0	7	4	8,48
		100,00%			15,38%	0,00%	53,85%	30,77%	
Réseaux, voirie et infrastructures	41	37	14,75	2,00	9	1	22	5	7,05
		90,24%			24,32%	2,70%	59,46%	13,51%	
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	19	18	14,00	2,75	4	1	7	6	7,81
		94,74%			22,22%	5,56%	38,89%	33,33%	
Déplacements, transports	5	5	13,00	3,00	1	0	1	3	9,05
		100,00%			20,00%	0,00%	20,00%	60,00%	
Espaces verts et naturels	6	6	10,25	3,00	2	0	3	1	6,29
		100,00%			33,33%	0,00%	50,00%	16,67%	
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	12	11,50	3,75	1	0	10	1	7,79
		100,00%			8,33%	0,00%	83,33%	8,33%	
Services et interventions techniques	9	6	12,00	1,25	3	0	2	1	5,42
		66,67%			50,00%	0,00%	33,33%	16,67%	
Métiers du spectacle	3	3	14,50	9,50	0	0	1	2	11,42
		100,00%			0,00%	0,00%	33,33%	66,67%	
Artisanat et métiers d'art	2	2	12,50	11,00	0	0	0	2	11,75
		100,00%			0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	
Toutes spécialités	110	102	14,75	1,25	22	2	53	25	8,34
		92,73%			21,57%	1,96%	51,96%	24,51%	

Examen de technicien principal de 1re classe (avancement de grade) - session 2015

	Nbre de candidats inscrits	Nbre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse hors 0,00	Nbre de notes < à 5,00	Nbre de notes = à 5,00	Nbre de notes > à 5,00 et <10,00	Nbre de notes > à 10,00	Moyenne
Bâtiments, génie civil	58	57	13,75	1,00	8	0	31	18	8,06
		98,28%			14,04%	0,00%	54,39%	31,58%	
Réseaux, voirie et infrastructures	87	81	17,50	1,25	26	0	28	27	8,55
		93,10%			32,10%	0,00%	34,57%	33,33%	
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	51	47	15,00	3,25	10	0	22	15	8,22
		92,16%			21,28%	0,00%	46,81%	31,91%	
Aménagement urbain et développement durable	24	22	15,50	5,75	0	0	11	11	10,07
		91,67%			0,00%	0,00%	50,00%	50,00%	
Déplacements, transports	12	11	11,25	6,00	0	0	9	2	8,61
		91,67%			0,00%	0,00%	81,82%	18,18%	
Espaces verts et naturels	24	21	13,25	3,25	3	0	14	4	7,89
		87,50%			14,29%	0,00%	66,67%	19,05%	
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	47	41	14,00	4,25	1	0	24	16	8,71
		87,23%			2,44%	0,00%	58,54%	39,02%	
Services et interventions techniques	24	21	10,00	3,25	3	0	17	1	6,95
		87,50%			14,29%	0,00%	80,95%	4,76%	
Métiers du spectacle	5	5	12,25	5,50	0	0	1	4	10,25
		100,00%			0,00%	0,00%	20,00%	80,00%	
Artisanat et métiers d'art	11	10	13,00	4,00	2	0	6	2	8,18
		90,91%			20,00%	0,00%	60,00%	20,00%	
Toutes spécialités	343	316	17,50	1,00	53	0	163	100	8,55
		92,13%			16,77%	0,00%	51,58%	31,65%	

**ANNEXE 2
NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN**

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (promotion interne)

Spécialité	Admissibles	Présents à l'oral	< 5	≥ 10	% ≥ 10	Note moins élevée	Note plus élevée	Note moy.
Bâtiments, génie civil	3	3	0	2	66,6%	7,50	14,00	11,83
Réseaux, voirie et infrastructures	36	36	0	20	55,5%	6,00	17,00	10,83
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	9	0	5	55,5%	6,00	14,00	10,11
Aménagement urbain et développement durable	-	-	-	-	-	-	-	-
Déplacements, transports	2	2	0	1	50%	8,00	12,00	10,00
Espaces verts et naturels	10	10	0	3	30%	7,00	15,00	9,75
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	2	2	0	1	50%	9,00	11,00	10,00
Services et interventions techniques	2	2	0	1	50%	9,00	11,00	10,00
Métiers du spectacle	6	6	0	4	66,6%	9,00	14,00	11,66
Artisanat et métiers d'art	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	71	70	0	37	52,80 %	6,00	17,00	10,52

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2° CLASSE (avancement de grade)

Spécialité	Convoqués	Présents à l'oral	< 5	≥ 10	% ≥ 10	Note moins élevée	Note plus élevée	Note moy.
Bâtiments, génie civil	11	11	0	10	90,9%	8,00	16,00	12,45
Réseaux, voirie et infrastructures	28	27	0	18	66,6%	6,00	16,00	11,04
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	14	14	0	11	78,6%	5,50	17,00	11,46
Aménagement urbain et développement durable	-	-	-	-	-	-	-	-
Déplacements, transports	4	4	0	3	75%	8,00	11,00	9,75
Espaces verts et naturels	4	3	1	0	0%	4,00	7,00	5,83
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	10	0	10	100%	10,00	18,00	13,80
Services et interventions techniques	3	3	1	2	66,6%	4,50	13,50	10,00
Métiers du spectacle	3	3	0	3	100%	12,00	16,00	13,33
Artisanat et métiers d'art	2	2	0	2	100%	12,00	13,00	12,50
TOTAL	80	77	2	59	76,6%	4,00	18,00	11,13

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{re} CLASSE

Spécialité	Convoqués	Présents à l'oral	< 5	≥ 10	% ≥ 10	Note moins élevée	Note plus élevée	Note moy.
Bâtiments, génie civil	49	48	0	38	79,1%	8,00	15,50	12,18
Réseaux, voirie et infrastructures	55	53	2	37	69,8%	4,00	18,00	11,75
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	37	36	1	27	75%	4,50	16,00	11,07
Aménagement urbain et développement durable	22	21	0	11	52,4%	5,00	14,00	9,62
Déplacements, transports	11	11	0	8	72,7%	7,00	14,00	11,18
Espaces verts et naturels	18	16	0	16	100%	10,00	16,00	13,22
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	40	38	1	31	81,6%	3,00	17,00	12,11
Services et interventions techniques	18	16	0	10	62,5%	7,00	14,50	10,88
Métiers du spectacle	5	5	0	5	100%	12,00	17,00	14,80
Artisanat et métiers d'art	8	8	0	3	37,5%	5,00	15,00	9,44